

1 Fiche d'identité du logement

Adresse du logement :

Date de construction :

Surface du terrain :

Surface habitable (ne sont par exemple pas comptabilisés les mètres carrés avec une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 mètre) :

Référence cadastrale de la parcelle :

Zone du plan local d'urbanisme ou de la carte communale concernée par les règles d'urbanisme :

Quelques conseils

Avant d'engager des travaux vérifiez la conformité de votre projet aux règles d'urbanisme applicables sur votre commune.

Votre projet doit respecter les règles de construction en vigueur notamment la réglementation thermique, si elle s'applique.

À CONSERVER

- le plan cadastral
- les plans intérieurs.

EN SAVOIR PLUS

- surface habitable, article R111-2 du code de la construction et de l'habitation www.legifrance.gouv.fr
- entrez votre adresse et imprimez le plan cadastral correspondant www.cadastre.gouv.fr
- règles d'urbanisme consultables auprès de votre mairie